

MINISTRE DES FINANCES

NO

00017

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

/AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU 27 MAI 2024 POUR LA

SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT DES RESULTATS DE L'APPUI

BUDGETAIRE SECTORIEL DU 3E C2D AU TITRE DE LA PERIODE 2023-2025

Le Ministre des Finances, Maître d'ouvrages du C2D-Pilotage, a reçu un financement du C2D, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les audits comptables et financiers des programmes C2D.

Les Services du Candidat auront pour objet de permettre d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur l'exactitude et la véracité des résultats atteints pour chaque indicateur d'exécution techniques, budgétaires et financiers dans le cadre du programme à la fin de chaque exercice budgétaire. Il a pour but de s'assurer que les fonds mis à la disposition de l'Etat donnent effectivement lieu à des réalisations concourant aux objectifs du programme. A ce titre, l'audit appréciera l'effectivité des résultats et plus particulièrement la conformité et la consistance des éléments renseignés au titre des indicateurs de performance, et la qualité des informations techniques et financières rapportées au niveau du Comité de suivi. Cet audit portera sur les exercices 2023 (tranche ferme), 2024 et 2025 (tranches conditionnelles successives).

Cet audit sera réalisé sous la supervision du Comité Technique Bilatéral du C2D. Les coûts de cet audit sont imputés sur les fonds des concours « C2D Pilotage » (CCM 3013, CCM 1278 ou CCM 1461). Le secrétariat technique de suivi des Appuis Budgétaires Sectoriels est chargé, en collaboration avec le STADE-C2D, de faciliter l'organisation/déroulement des missions d'audit, en particulier en termes de collecte des informations à mettre à la disposition du cabinet en charge de l'audit.

Ces audits seront réalisés à l'issue de chaque exercice. Les résultats considérés seront ceux atteints au 31 décembre de l'année N, avec une marge au 31 janvier de l'année N+1 comme date de valeur.

Au-regard de l'objectif général exposé ci-dessus, dans le cadre du présent audit des résultats pour les années 2023, 2024 et 2025 de l'ABS du 3e C2D, l'auditeur devra formuler une opinion professionnelle et indépendante sur:

- i. L'exactitude et la sincérité des résultats rapportés au Comité de suivi, pour chacun des indicateurs de performance ; en se référant notamment aux sources de vérification telles qu'indiquées dans le protocole technique confrontées aux données observées et collectées lors de la mission.
- ii. L'exactitude des dépenses rapportées, en s'appuyant sur les données enregistrées dans les applicatifs budgétaires et comptables utilisés par les administrations concernées – notamment PROBMIS et PATRIMONY. Dans le cas particulier des Fonds Régionaux de la Promotion de la Santé, un croisement avec les relevés bancaires des entités bénéficiaires sera effectué.
- iii. La conformité des opérations réalisées au titre de l'appui budgétaire sectoriel, avec les dispositions des conventions de financement.

D'autre part, l'auditeur devra :

- o Etablir au démarrage de la prestation un plan de vérification avec chaque administration concernée, afin d'établir les documents et justificatifs attendus pour conduire l'audit des résultats au regard du protocole technique.
- o Evaluer l'organisation et le système de collecte des données techniques et financières, afin d'apprécier dans quelle mesure ils permettent de disposer d'une connaissance exhaustive et fiable des réalisations des administrations concernées.

- Formuler des recommandations en vue d'améliorer : (i) la qualité de l'information technique et financière et (ii) le dispositif de reporting et suivi dans le cadre de l'appui budgétaire. Il conviendra de renseigner les éléments de faisabilité, liés à ces recommandations.

Enfin, si le présent audit des résultats ne consiste pas – en tant que tel – en un audit comptable et financier, qui appellerait à une certification, il est attendu de l'auditeur qu'il puisse porter, sur la base de sondages effectués sur un échantillon représentatif, un jugement global quant à (i) l'effectivité, (ii) la fluidité d'exécution et (iii) la conformité fiduciaire des dépenses couvertes par l'ABS 3e C2D.

Une attention particulière sera accordée aux dépenses relatives au chèque santé (tiers payant, fonctionnement FRPS et assistance technique GIZ). Là également, le consultant sera amené à formuler des recommandations pratiques, en particulier en ce qui concerne l'optimisation du dispositif de remboursement des FOSA.

Sous réserve que la mission d'audit au titre de 2023 donne pleine et entière satisfaction au MINFI, l'auditeur sera reconduit dans sa mission pour un audit des exercices 2024 et 2025.

Le Ministère des Finances invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études et/ou Cabinets d'audit.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Dossier de Candidature :

Les candidats intéressés par cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir minima :

- ✓ Une lettre de motivation dûment signée, datée ;
- ✓ La déclaration d'intégrité signée (Annexe 1 ci-joint et disponible dans les locaux du Maître d'Ouvrage et sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>) ;
- ✓ L'accord de groupement ou la lettre d'intention de former un groupement et les pouvoirs du mandataire le cas échéant ;
- ✓ Les pièces administratives (statuts, organigramme, attestation de conformité fiscale et attestation de non-exclusion des marchés publics)
- ✓ Les références (dont au moins deux en audit technique et/ou évaluation des projets à financement bailleurs en Afrique sub-saharienne).

N.B. :

a. Pour être validée, chaque référence en prestation mentionnée en référence devra être justifiée par la photocopie du marché, du procès-verbal de réception, ou du certificat de bonne fin délivrée par les services du Maître d'Ouvrage, ou de l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin.

b. Une entité ne peut pas être membre de plus d'un groupement

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement.

Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

NB : Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- ✓ une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- ✓ une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- ✓ De l'ampleur des marchés : Marché d'audit technique et ou évaluation compris entre supérieur ou égale à 45 millions Toutes Taxes Comprises réalisés en Afrique sub-saharienne au cours des cinq dernières années
- ✓ De la nature des Services ; Les candidats présenteront deux références dans les prestations d'évaluation et/ou d'audit technique et ou évaluation des projets ou programme publics d'un montant total de financement au moins égal à celui du programme ABS 2023-2025 (20 millions d'euros soit 13,2 milliards FCFA), réalisés en Afrique sub-saharienne au cours des cinq dernières années;
- ✓ Du domaine et de l'expertise technique ; Audit/Evaluation : Les candidats présenteront des références au sein desquelles ils ont mobilisé une équipe d'experts auditeurs et/ou évaluateurs et préciseront l'articulation en matière de mobilisation des différents profils d'experts mobilisés ;
- ✓ Du contexte géographique ; les candidats présenteront des références en Afrique subsaharienne, et en particulier des références de mission au Cameroun en particulier dans les zones rouge et oranges (telles que définies par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France sur le lien <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cameroun/#securite>).

La langue utilisée dans le cadre de ces prestations peut être l'anglais ou le français.

Le *Ministre des Finances* dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le _____ [insérer la date].

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais seront déposés en quatre (04) copies dont (01) original et trois (03) copies marquées comme tels (« copie ») sous pli fermé et scellé au STADE-C2D s/c du Ministère des Finances sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, au plus tard le 16 JUL 2024 à 15 heures. Le dossier de candidature comportera également une version numérique de l'offre, déposée sur une clé USB ou un CD-rom. Les dossiers de candidature devront porter la mention suivante :

N° 0 0 0 0 1 7

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
27 MAI 2024
/AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 DU _____ POUR LA SELECTION D'UN
CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT DES RESULTATS DE L'APPUI BUDGETAIRE SECTORIEL DU 3E C2D AU
TITRE DE LA PERIODE 2023-2025.

« NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse et aux horaires mentionnées ci-dessous : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Finances – STADE- C2D, sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, BP : 33232 Yaoundé, Tél. : (237) 22 20 30 58, Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

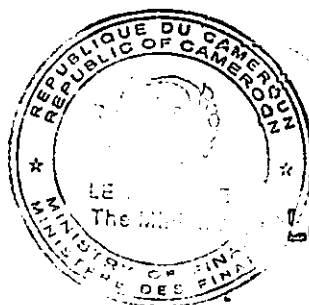
Yaoundé, le

27 MAI 2024
LE MINISTRE DES FINANCES

MAITRE D'OUVRAGE DU C2D PILOTAGE

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Louis Pauli MOTAZE

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

MINISTRY OF FINANCE

NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST

N° 00017
N°...../AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2024 OF 27 MAI 2024 FOR THE SELECTION
OF A FIRM TO CARRY OUT THE AUDIT OF THE RESULTS OF THE SECTOR BUDGET SUPPORT OF THE 3RD
C2D FOR THE PERIOD 2023-2025.

The Minister of Finance, project owner of C2D-Pilotage, has received funding from C2D, and intends to use part of the amount to carry out accounting and financial audits of C2D programs.

The Applicant's Services will aim to enable the expression of a professional and independent opinion on the accuracy and veracity of the results achieved for each technical, budgetary and financial performance indicator within the framework of the program at the end of each budgetary year. Its aim is to ensure that the funds made available to the State actually result in achievements contributing to the objectives of the program. As such, the audit will assess the effectiveness of the results and more particularly the conformity and consistency of the elements provided under the performance indicators, and the quality of the technical and financial information reported at the level of the Monitoring Committee. This audit will cover the financial years 2023 (firm phase), 2024 and 2025 (successive conditional phases).

This audit will be carried out under the supervision of the C2D Bilateral Technical Committee. The costs of this audit are charged to the funds of the "C2D Pilotage" competitions (CCM 3013, CCM 1278 or CCM 1461). The technical secretariat for monitoring Sectoral Budget Support is responsible, in collaboration with STADE-C2D, for facilitating the organization/conduct of audit missions, particularly in terms of collecting information to be made available to the firm in charge of the audit.

These audits will be carried out at the end of each financial year. The results considered will be those achieved on December 31 of year N, with a margin of January 31 of year N+1 as the value date.

With regard to the general objective set out above, as part of this audit of the results for the years 2023, 2024 and 2025 of the ABS of the 3rd C2D, the auditor must formulate a professional and independent opinion on:

- i. The accuracy and sincerity of the results reported to the Monitoring Committee, for each of the performance indicators; by referring in particular to the verification sources as indicated in the technical protocol compared to the data observed and collected during the mission.
- ii. The accuracy of reported expenditure, based on data recorded in the budgetary and accounting applications used by the administrations concerned – in particular PROBMIS and PATRIMONY. In the particular case of Regional Health Promotion Funds, a cross-checking with the bank statements of the beneficiary entities will be carried out.
- iii. Compliance of operations carried out under sector budget support with the provisions of financing agreements.

On the other hand, the auditor must:

- Establish at the start of the service a verification plan with each administration concerned, in order to establish the documents and supporting documents expected to conduct the audit of the results with regard to the technical protocol.
- Evaluate the organization and the system for collecting technical and financial data, in order to assess to what extent they provide exhaustive and reliable knowledge of the achievements of the administrations concerned.

Call for the Expression of Interest

- Make recommendations with a view to improving: (i) the quality of technical and financial information and (ii) the reporting and monitoring system within the framework of budget support. It will be necessary to provide information on the feasibility elements linked to these recommendations.

Finally, if this audit of results does not consist – as such – of an accounting and financial audit, which would require certification, the auditor is expected to be able to carry out, on the basis of surveys carried out on a representative sample, an overall judgment as to (i) the effectiveness, (ii) the fluidity of execution and (iii) the fiduciary compliance of the expenses covered by the 3rd C2D ABS.

Particular attention will be paid to expenses relating to the health check (third party payment, FRPS operation and GIZ technical assistance). Here too, the consultant will be required to formulate practical recommendations, in particular with regard to the optimization of the FOSA reimbursement system.

Provided that the audit mission for 2023 gives full and complete satisfaction to the MINFI, the auditor will be renewed in his mission for an audit of the 2024 and 2025 financial years.

The Ministry of Finance invites Applicants to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expressions of Interest is addressed to design offices and/or audit firms.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Procurement Financed by the AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>

Application File:

Candidates interested in this Call for Expression of Interest must provide at least:

- ✓ A cover letter duly signed, dated;
- ✓ The signed declaration of integrity (Appendix 1 attached and available at the Client's premises and on the AFD website: <http://www.afd.fr>);
- ✓ The consortium agreement or the letter of intent to form a consortium and the powers of the agent, if applicable;
- ✓ Administrative documents (statutes, certificate of non-bankruptcy and certificate of non-exclusion from public contracts)
- ✓ The financial situation ;
- ✓ The organization of the head office (organization chart, list of personnel, certification, etc.);
- ✓ The references. (including at least three auditing projects carried out in sub-Saharan Africa).

N.B.:

a. To be validated, each reference in accounting and financial audit service must be justified by a photocopy of the acceptance report, or the certificate of completion issued by the services of the Project Owner, or the certificate of release of the performance bond.

b. An entity cannot be a member of more than one group

Applicants may only submit one application in their own name or as part of a Consortium.

If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. On the other hand, the same Subcontractor may participate in several applications.

If the Candidate is formed as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- ✓ a copy of the Grouping agreement concluded by all of its members, or

Call for the Expression of Interest

- ✓ a letter of intent to form a Grouping, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Grouping agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references of recent and similar services.

The similar character of the references will be analyzed according to:

- ✓ The scale of the markets: Technical audit and/or evaluation Contract between greater than or equal to 45 million All Taxes Included carried out in sub-Saharan Africa over the last five years
- ✓ The nature of the Services; Candidates will present two references in evaluation and/or technical audit services and or evaluation of public projects or programs with a total amount of financing at least equal to that of the ABS 2023-2025 program (20 million euros or 13.2 billion FCFA), made in sub-Saharan Africa over the last five years;
- ✓ Domain and technical expertise; Audit/Evaluation: Candidates will present references in which they have mobilized a team of expert auditors and/or evaluators and will specify the articulation in terms of mobilization of the different profiles of experts mobilized;
- ✓ Geographic context; candidates will present references in sub-Saharan Africa, and in particular mission references in Cameroon particularly in the red and orange zones (as defined by the Ministry of Europe and Foreign Affairs of France on the link <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cameroun/#securite>).

The language used in the context of these services may be in English or in French.

The Ministry of Finance will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the Services required.

Expressions of Interest should be submitted to the address below, for the.....
[insert date] .

Applications written in French or English will be submitted in four (04) copies including (01) original and three (03) copies marked as such ("copy") in a closed and sealed envelope at STADE-C2D s/c of Ministry of Finance located in Nlongkak opposite WHO on the ground floor of the OYILI building, no later than ~~16 JUL 2024~~ 15 hours. The application file will also include a digital version of the offer, placed on a USB key or CD-rom: Applications should bear the following statement:

N° 0 0 0 0 1 7 NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST
N°...../AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2024-OF..... FOR THE SELECTION OF A FIRM TO CARRY OUT
THE AUDIT OF THE RESULTS OF THE SECTOR BUDGET SUPPORT OF THE 3RD C2D FOR THE PERIOD 2023-2025.

« NB : To be opened only during the bid opening session ».

Interested Candidates can obtain additional information at the address and at the times mentioned below: Additional information can be obtained during working hours at the Ministry of Finance – STADE-C2D, located in Nlongkak opposite OMS on the ground floor of the OYILI building, BP: 33232 Yaoundé, Tel. : (237) 22 20 30 58, Email: minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

Call for the Expression of Interest

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of the offer or proposal----- (the "Contract")

To:----- (the "Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the Agence Française de Développement (the "AFD") only finances the Project Owner's projects under its own conditions, which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Owner. Consequently, there can be no legal relationship between AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and its execution. Depending on whether it concerns contracts for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as Client or Buyer.
2. We certify that we are not, and that none of the members of our association, nor of our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following cases:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - 2.2 Have undergone:
 - a) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata in the country of performance of the Contract, for fraud, corruption or any offense committed in the context of the award or execution of a market (in the event of such a condemnation, we have the option of attaching to this Declaration of Integrity additional information which would allow us to consider that this condemnation is not relevant in the context of the Contract);
 - b) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offense committed in the context of the procurement or execution of a market (in the event of such a sanction, we may attach to this Statement of Integrity additional information which would allow us to consider that this sanction is not relevant in the context of the Market);
 - c) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata, for fraud, corruption or for any offense committed in the context of the award or execution of a contract financed by AFD ;
 - 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
 - 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or having given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Client;
 - 2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of a such exclusion decision, we may attach to this Integrity Statement additional information that would allow us to consider that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);

- 2.7 Having produced false documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this process for the award and award of the Contract.
3. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:
- 3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.
- 3.2 Having a business or family relationship with a member of the Employer's departments involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the Employer. 'AFD and resolved to its satisfaction;
- 3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly grants , have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client;
- 3.4 Be hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner;
- 3.5 In the case of a procedure aimed at awarding a contract for works, supplies or equipment:
- a) Have prepared ourselves or have been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the context of the procurement procedure;
- b) Be ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Client to carry out the supervision or control of the works under the Contract.
4. If we are a public institution or a public company, to participate in a competition procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
5. We undertake to communicate without delay to the Project Owner, who will inform AFD, of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above.
6. As part of the award and performance of the Contract:
- 6.1 We have not committed and we will not commit an unfair maneuver (action or omission) intended to deliberately deceive others, to intentionally conceal elements from them, to surprise or vitiate their consent or to cause them to circumvent legal or regulatory obligations and /or violate its internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
- 6.2 We have not committed and we will not commit an unfair maneuver (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an illegitimate profit.
- 6.3 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office within the State of the Master of Work, whether appointed or elected, permanent or not, whether remunerated or not and regardless of their hierarchical level, (ii) any other Person who exercises a public function, including for a body public or a public company, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public official in the State of the Project Owner, an undue advantage of any kind, for himself or for another person or entity, to do or refrain from doing an act in the performance of his official duties.
- 6.4 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity, a benefit improper of any kind, for itself or for another person or entity, so that it performs or refrains from performing an act in violation of its legal, contractual or professional obligations.
- 6.5 We have not committed and we will not commit any act likely to influence the procurement process to the detriment of the Client and, in particular, any anti-competitive practice the object or effect of which is to prevent, restrict or distort competition, in particular by tending to limit access to the Market or the free exercise of competition by other companies.

6.6 We, or any member of our grouping, or any of the sub-contractors will not acquire or supply equipment and will not operate in areas under embargo of the United Nations, the European Union or France.

6.7 We undertake to respect and ensure that all of our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, including the fundamental conventions of the International Labor Organization (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, consistent with the laws and regulations applicable to the country of performance of the Contract. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures when indicated in the environmental and social management plan provided by the Client.

7. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: As: _____

Duly authorized to sign for and on behalf of: _____

Signature : _____

Dated : _____

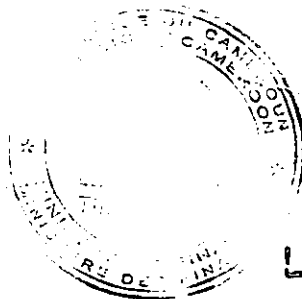
27 MAI 2024

Yaounde, the

**THE MINISTER OF FINANCE
PROJECT OWNER OF C2D STEERING**

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Louis Paul MOTAZE